

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 17 JUILLET 2008

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation** : Le Jeudi 10 juillet 2008.

#### **ORDRE DU JOUR** :

1. *Subventions aux associations Syndicat d'initiative et Aide à domicile,*
2. *Décision modificative sur le budget Communal,*
3. *Décision modificative sur le budget Assainissement,*
4. *Remboursement de la Caisse des Ecoles de frais de personnel,*
5. *Demande de subvention au Département dans le cadre du fonds E.C.O.L.E.,*
6. *Acquisition à l'Euro symbolique de l'ancien centre d'incendie et de secours,*
7. *Nouveau bail de la perception,*
8. *Incorporation dans le domaine communal de l'immeuble situé 16 rue du Nord,*
9. *Vente de l'immeuble situé 19 place du Marché au Blé,*
10. *Changement de locataire de la boucherie,*
11. *Emploi saisonnier d'un stagiaire non rémunéré au centre de loisirs,*
12. *Questions diverses.*

**DATE D’AFFICHAGE** : le Jeudi 23 juillet 2008

Le **JEUDI 17 juillet 2008**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS** :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZSZAK Brigitte, Adjoints.

Mr ALLONCLE Claude, Mr DENEST Bernard, Mr NASSAU Frédéric, Mme NERIS Nathalie, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mr MOUSSU Antony, Mr REGNAULT Henri, Mr PETER Jean-Pierre, Mme DE VIVEIROS Anita, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Conseillers Municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES** :

Mr BEAUGRAND Bernard pouvoir à Mr DE MATOS Gilbert, Mme CONSEIL Jocelyne pouvoir à Mr DENEST Bernard, Mr POGNOT Jean-Pierre pouvoir à Mr PERCIK Patrick.

#### **ABSENTS** :

Mme GALLAY Eveline

Formant la majorité des membres en exercice,

Mr MOUSSU Anthony a été élu secrétaire de séance.

#### **ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE** :

M. LECLERC Alain, Secrétaire Général

## **N° 825 : SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE**

Il était initialement prévu le versement de la somme de 500,00 € au Syndicat d'Initiative.

La demande du Syndicat en 2007 et 2008 était de 0.30€ par habitant soit 796.50€.

Le Maire rappelle que dès cette année la commune de Rozay est en parfait accord avec le Syndicat d'Initiative pour que la fête de la pomme soit tournante et organisée par le Syndicat d'initiative. En 2008 elle aura lieu à Rozay, les années suivantes les communes de Villeneuve-le-Comte, Fontenay et Chaumes sont candidates pour la recevoir. En réunion du Syndicat d'Initiative après étude du budget il a été proposé la participation des communes à 0.40€ par habitant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 0.40 € par habitant soit 1062,00 € pour 2008

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE le versement d'une subvention de 1062, 00 € pour le Syndicat d'Initiative.**

## **N° 826 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AIDE A DOMICILE »**

L'association Aide à Domicile percevait une subvention communale de 1,30 € par habitant, soit 3 453,00 €.

Des membres du Conseil s'étonnent de l'évolution de cette subvention : 1 500 € en 2005, 3453 € en 2006 et 3453 € en 2007.

La demande pour 2008 est de 1,40 € par habitant, soit **3 718,00 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour,

**REJETTE le versement d'une subvention de 3 718,00 € pour les « AIDE A DOMICILE ».**

Après débat, le Maire propose de reconduire la somme de 1.30 € par habitant, soit 3 453 €

**A l'unanimité des 22 membres présents et représentés :**

**APPROUVE le versement d'une subvention de 3 453,00 € pour le « AIDE A DOMICILE », somme égale au montant de la subvention 2007.**

## **N° 827 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Il est proposé de modifier le Budget Principal de la Commune par l'incorporation de la baisse de la subvention au SIVOS de Rozay-en-Brie :

En moins en dépense de fonctionnement : 15 676 € au compte 6554 : contributions aux organismes de regroupement.

En plus en dépense de fonctionnement : 11 361 € au compte 61523 : Entretien de voies et réseaux.

En plus en dépense de fonctionnement : 300 € au compte 6714 : Bourses et prix

En plus en dépense de fonctionnement : 4 015 € au compte 65748 : Subventions de fonctionnement aux associations, répartis comme suit :

- Syndicat d'initiative :	+ 562,00 €
- Aide à Domicile :	+ 3 453,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE la décision modificative N° 1 à intervenir sur le budget communal 2008.**

## **N° 828 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Afin de régler les factures correspondant aux enquêtes domiciliaires, dépense initialement inscrite en section d'investissement, et de régler le titre de recette complémentaire du SMAB, il vous est proposé d'effectuer la Décision Modificative suivante sur le budget de l'Assainissement :

En plus en dépenses de fonctionnement : 45 216 € au compte 622 : Remboursement d'intermédiaire et honoraires.

En moins en dépenses de fonctionnement : 45 216 € au compte 023 : Virement à la section d'Investissement.

En moins en recette d'investissement : 45 216 € au compte 021 : Virement de la section de fonctionnement.

En moins en dépense d'Investissement : 45 216 € au compte 203 : Frais d'étude.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

**La décision modificative N° 1 à intervenir sur le budget de l'Assainissement 2008.**

Mesdames DE VIVEIROS et RANDEL demandent si cette opération équivaut à zéro en écriture comptable.

M. le Maire répond par l'affirmation.

### **N° 829 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les frais de personnel de la Mairie employé par la Caisse des Écoles. Il précise que ces frais s'élèvent à 28 278 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

**APPROUVE le reversement de 28 278 €, somme correspondant aux frais de personnel municipal rémunéré par la Commune et travaillant pour la Caisse des Écoles, du budget de la Caisse des Écoles sur le budget communal.**

### **N° 830 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FONDS E.C.O.L.E.**

Le Maire présente le projet communal de création de WC supplémentaires à l'école primaire et propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du Fonds départemental ECOLE.

*Le montant total des travaux est estimé à :*

➤ <i>Electricité :</i>	<i>545.00 HT</i>	<i>651.82 TTC</i>
➤ <i>Menuiseries :</i>	<i>2 878.41 HT</i>	<i>3442.58 TTC</i>
➤ <i>Maçonnerie :</i>	<i>12 217.05 HT</i>	<i>14 611.52 TTC</i>
➤ <i>Chauffage :</i>	<i>7 454.54 HT</i>	<i>8 915.63 TTC</i>
<i>Soit un total de</i>	<i>23 095 HT</i>	
<i>TVA :</i>	<i>4 526.55</i>	
<i>TOTAL :</i>	<i>27 621.55</i>	

*Le plan de financement peut être estimé comme suit :*

➤ <i>Subvention à 35% :</i>	<i>15 250 X 35%</i>	<i>5 337.50</i>
➤ <i>Subvention à 25%</i>	<i>7 845 X 25%</i>	<i>1 961.25</i>
➤ <i>Fonds propres</i>		<i>15 796.25</i>
<i>TVA :</i>		<i>4 526.55</i>
<i>TOTAL :</i>		<i>27 621.55</i>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le plan de financement présenté par le Maire,**
- **Sollicite une subvention du Conseil Général dans le cadre du fonds E.C.O.L.E.**

- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

**N° 831 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS.**

Le SDIS de Seine-et-Marne est favorable à la cession à la commune de Rozay en Brie à l'Euro symbolique de l'ancien centre d'incendie et de secours.

Ces locaux seront affectés dans leur totalité aux services techniques.

Après consultation de l'étude de maître VAISSADE, Notaire du SDIS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE la rétrocession au prix indiqué de l'ancien centre d'Incendie et de secours,**

**NOMME Monsieur PERCIK, Maire de Rozay en Brie ou en cas d'empêchement Madame PIOT, Adjointe, pour signer et parapher toutes pièces nécessaires à la réalisation de la cession,**

**DECIDE de la prise en charge des frais de notaire qui devraient s'élever à 6 100 €.**

**N° 832 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LA PERCEPTION**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bail de la perception est arrivé à échéance le 30 avril 2007 et doit être renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007 pour une durée de 9 ans.

Le montant annuel du loyer révisé sur la base de l'indice du coût de la construction est de 24 430 € au lieu de 19 800 € annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE la signature du renouvellement du bail à intervenir entre la Commune de Rozay en Brie et la Direction des Services Fiscaux de Seine et Marne.**

**PRECISE que le loyer pourra être révisé tous les trois ans en fonction de la variation de la moyenne des trois derniers indices du coût de la construction.**

**PRECISE que les autres dispositions demeurent inchangées.**

**N° 833 : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL INCORPORANT UN BIEN SANS MAÎTRE :**

Le maire expose au conseil municipal qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L. 27 bis du Code du domaine de l'État et L.1123-1 à L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques à l'encontre du bien situé à ROZAY EN BRIE, 16 rue du Nord, et cadastré sous le n° 77 de la section AB ;

Il rappelle que la propriétaire est décédée depuis plus de 30 ans (le 16 février 1978) et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.  
Il rappelle les recherches faites auprès des services fiscaux, du cadastre et des notaires du voisinage.

Il propose d'incorporer ce bien considéré sans maître dans le domaine communal en application de l'article 713 du Code Civil.

Le maire invite en conséquence le conseil à en délibérer.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré :

**Décide que :**

- **le bien situé 16 rue du Nord à ROZAY EN BRIE cadastré section AB n° 77 pour 64 m<sup>2</sup> est incorporé au domaine communal en application de l'article 713 du Code civil ;**
- **Monsieur PERCIK, Maire de Rozay en Brie ou en cas d'empêchement Madame PIOT, Adjointe, est chargé des formalités correspondantes.**

#### **N° 834 : VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE 19 PLACE DU MARCHE AU BLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les démarches entreprises par la commune concernant la vente de l'immeuble situé 19 place du Marché au Blé. Il précise que ce bien a été estimé par les Domaines à la date du 13 mai 2008 à 277 000 € libre et 221 600 € occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que l'immeuble comporte trois logements dont un seul restera occupé après la vente,

**FIXE le prix de vente de l'immeuble situé 19 place du Marché au Blé à 247 000,00 Euros**

**AUTORISE Monsieur PERCIK, Maire de Rozay en Brie, ou en cas d'empêchement Madame PIOT, Adjointe, à signer toutes pièces et documents nécessaires.**

#### **N° 835 : CHANGEMENT DE BAIL POUR LA BOUCHERIE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'entériner par délibération du Conseil Municipal le bail de location de la boucherie afin que la Trésorerie municipale puisse appeler le paiement des loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE le nouveau bail qui a été établi au nom de M. Guillaume RICARDO, société J.M.G. aux conditions identiques à celles consenties au précédent locataire.**

**AUTORISE Monsieur PERCIK, Maire de Rozay en Brie ou en cas d'empêchement Madame PIOT, Adjointe, à signer ledit bail ainsi que toutes pièces nécessaires.**

### **N° 836 : BOURSES POUR LES AGENTS STAGIAIRES**

M. le Maire rappelle que des Agents Stagiaires non rémunérés sont employés au Centre de loisirs sans hébergement du mois de juillet. Il propose de pouvoir verser une bourse d'encouragement à celles et ceux qui donnent satisfaction dans les tâches qui leurs sont confiées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE l'inscription de la somme de 300 € au compte 6714 : Bourses et prix.**

**AUTORISE le Maire à utiliser les crédits nécessaires.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Changement des horaires de l'école maternelle

Nouveaux horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8H45 – 11H45 et 13H45 – 16H45

#### Conciliateur

Lecture est faite du courrier de la Cour d'Appel de Paris qui nous informe de la démission de M. Stéphane SERVELLE et de l'extension de compétences de Messieurs Henri CESARIO et Jean-Paul GIRAUD.

#### Conservatoire Couperin

Mme NERIS informe des difficultés financières du conservatoire et des possibilités de participation des communes, soit au nombre d'élèves, soit au nombre d'habitants. Le Conseil serait plutôt favorable à une répartition au nombre d'élèves.

#### Lycée

M. le Maire informe l'assemblée sur les problèmes d'affectation des élèves Rozéens au lycée « La Tour des Dames ». Il reste deux cas non résolus sur Rozay et le dossier est activement suivi par le Maire.

Séance levée à 22H35